
Renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale de la pétition des Américains qui demandent la libération de Thomas Payne, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale de la pétition des Américains qui demandent la libération de Thomas Payne, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 724;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37025_t2_0724_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sion à cet effet dans le plus court délai pour y déposer la somme de 133 livres.

P.c.c. : ALLIN (secrét. greffier).

La séance est levée à trois heures.

Signé, VADIER, président; BASSAL, MONMAYOU, CLAUZEL, Gbl. BOUQUIER, GOUPILLEAU, ESCHAS-SÉRIAUX l'aîné, secrétaires (1).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

27

Une députation d'Américains (2) est admise à la barre.

Citoyens, dit l'ORATEUR, la Nation française avoit invité les hommes les plus illustres de toutes les nations étrangères à l'honneur de la représenter. Thomas Payne, apôtre de la liberté en Amérique, philosophe profond et estimable, citoyen vertueux et estimé, élu par le département du Pas-de-Calais, Thomas Payne vint en France et prit séance dans votre sein; des circonstances particulières ont nécessité le décret qui ordonna l'arrestation de tous les Anglais résidans en France. Citoyens-représentans, nous venons vous le redemander, au nom des amis de la liberté, au nom de vos alliés les Américains, de vos frères. S'il en falloit davantage pour obtenir notre demande, nous vous dirions : Ne donnez pas aux despotes coalisés, et sur-tout au tyran d'Angleterre, qui eut la lâcheté de le proscrire, le plaisir de voir Payne dans les fers. Nous vous dirions que les scellés mis sur les papiers de Payne ont été levés; que ses papiers ont été examinés par le comité de sûreté générale, et que, loin d'y trouver des propositions dangereuses, on n'y a trouvé par-tout que l'amour de la liberté qui le caractérisa toute sa vie, cette éloquence de la nature et de la philosophie qui en fit un ami des hommes, et les principes de morale publique qui lui ont mérité la haine des rois et l'amour de ses concitoyens. Enfin, citoyens, si vous nous permettez de rendre Thomas Payne aux embrassemens de ses concitoyens, nous offrons de nous rendre les garans de sa conduite pendant le peu de temps qu'il restera en France (3).

LE PRÉSIDENT. Citoyens, les braves Américains sont nos frères en liberté. Comme nous, ils ont brisé les fers du despotisme; comme nous, ils ont juré la perte des rois, et voué une haine immortelle aux tyrans et à leurs esclaves; il doit résulter de cette identité de principes une union à jamais inaltérable, une sympathie fraternelle entre les deux nations. Si l'arbre de la liberté fleurit déjà dans les deux hémisphères, celui du

commerce doit, par cette heureuse alliance, ombrager les deux Pôles par ses rameaux vivifiants. C'est à la France, c'est aux Etats-Unis à combattre et à terrasser de concert ces Insulaires orgueilleux, ces insolens dominateurs des mers et du commerce des nations. Lorsque le sceptre du despotisme est prêt à échapper de la main criminelle des tyrans de la terre, il faut briser aussi le trydent qui enhardit l'insolence de ces corsaires d'Albion..., de ces modernes Cartha-

ginois; il est temps de réprimer l'audace et la mercantile avarice de ces forbans, tyrans des mers et du commerce des nations.

Vous nous demandez, citoyens, la liberté de Thomas Payne; vous voulez ramener dans vos foyers ce défenseur des droits de l'homme, on ne peut qu'applaudir à ce généreux dévouement. Thomas Payne est né en Angleterre : c'en étoit assez sans doute pour appliquer à son égard les mesures de sûreté perscrites par les lois révolutionnaires. On peut ajouter, citoyens, que si Thomas Payne a été l'apôtre de la liberté, s'il a coopéré puissamment à la révolution d'Amérique, son génie n'a point aperçu celle qui a régénéré la France; il n'en a apprécié le système que d'après les prestiges dont les faux amis de notre révolution l'ont environnée. Vous avez dû, comme nous, déplorer une erreur peu conciliable avec les principes qu'on admire dans les ouvrages bien estimables de cet auteur républicain.

La Convention nationale prendra en considération l'objet de votre pétition, et vous invite à la séance (1).

Les pétitionnaires entrent au milieu des applaudissemens, et leur pétition est renvoyée au comité de salut public et de sûreté générale. La réponse du président et la pétition seront imprimées (2).

28

Les administrateurs du district de Carentan mandent que les biens d'émigrés, estimés 158 mille livres, ont été vendus 324 mille livres (3).

Insertion au bulletin (4).

[Carentan, 27 niv. II. Au présid. de la Conv.] (5)

« Nous nous empressons de t'apprendre que la première vente d'immeubles ayant appartenu aux émigrés a eu lieu le 25 de ce mois, que 287 vergées de terre, estimées 158 180 l ont été vendues 324 000 l. Nous te devons le motif du retard; deux fois les citoyens de ce district se sont levés en masse pour combattre les scélérats de la Vendée, ce qui a retardé les opérations des experts; nous allons vendre journellement de ces biens et nous allons employer tous les moyens qui sont notre pouvoir pour qu'il n'y

(1) P.V., XXX, 195.

(2) Il s'agit d'Américains se trouvant à l'époque à Paris.

(3) *Débats*, n° 495, p. 98-99; *Mon.*, XIX, 326; *Bⁱⁿ*, 8 pluv. Mention ou extraits dans *J. Sablier*, n° 1103; *J. Mont.*, p. 606; *J. Fr.*, n° 491; *J. Lois*, n° 487; *M.U.*, XXXVI, 141; *Batave*, p. 1399; *Mess. soir*, n° 528; *Rép.*, n° 39; *J. Paris*, n° 393; *Abrév. univ.*, n° 393; *J. Perlet*, p. 466; *Ann. patr.*, p. 1758.

(1) *Débats*, n° 495, p. 99; *Mon.*, XIX, 326; *J. univ.*, p. 1529. Mention ou extraits dans *Abrév. univ.*, p. 1579; *Audit. nat.*, n° 492; *C. Eg.*, n° 528; *J. Lois*, n° 487; *J. Fr.*, n° 491; *J. Sablier*, n° 1103; *J. Mont.*, p. 607; *F.S.P.*, n° 209.

(2) *J. Fr.*, n° 491.

(3) *Débats*, n° 495, p. 94; *M.U.*, XXXVI, 154; *J. Sablier*, n° 1103; *J. Fr.*, n° 491.

(4) *Bⁱⁿ*, 8 pluv.

(5) C 291, pl. 931, p. 9.